

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° CD50

présenté par
M. Chanteguet, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« des opérations d'exploration ou d'exploitation des substances du sous-sol et »,

les mots :

« d'opérations d'exploration ou d'exploitation de substances du sous-sol ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.